



Régie EPIC T2C  
17 Boulevard Robert Schuman  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-quatre, le **mercredi 20 mars** à partir de **17 H 30**, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de procurations : 6  
Date de la convocation : 13 mars 2024

**Etaient Présents :**

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM; Claude AUBERT ; Eric EGLI ; Henri GISSELBRECHT; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE, Gilles VESCOVI || MM. Tahar BOUANANE ; Damien ROMERO ; Cyril POTELLERET.

**Etaient excusés avec mandat :**

M. **Richard BERT**, excusé, donne pouvoir à M. Gilles VESCOVI ; M. **Christophe BERTUCAT**, excusé, donne pouvoir à Mme Sondès EL HAFIDHI ; M. **Cyril CINEUX**, excusé, donne pouvoir à M. François RAGE ; **Stanislas RENIE**, excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER ; M. **Thomas WEIBEL**, excusé, donne pouvoir à M. Tahar BOUANANE || MM. **Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à M. Jean-Marc MORVAN.

**Etaient excusés :**

M. Laurent GANET.

**Etait absent :**

M. Jérôme AUSLENDER.

## DELIBERATION DCA 2024/009

### Réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2024

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC**

Depuis 2013, la Régie T2C est adhérente au réseau AGIR pour le Transport Public.

Pour rappel :

- AGIR est une Association loi 1901, fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport,
- AGIR apporte une expertise et un accompagnement personnalisé,
- AGIR forme, informe et met en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics : groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc,
- L'adhésion à AGIR permet également l'adhésion à la Centrale d'Achat des Transports Publics (C.A.T.P.),

Concrètement,

- La Régie participe à de nombreux groupes de travail permettant de réaliser du benchmark sur des domaines d'expertise tels que la maintenance, l'exploitation ou le juridique
- Les réunions organisées entre Directeurs permettent de se tenir informé de l'actualité sociale, économique et juridique du secteur
- Des Retours d'Expérience sont organisés entre exploitants présentant des problématiques communes telles que les assurances, les nouvelles technologies, ...
- La Régie fait également régulièrement appel aux experts du réseau AGIR pour faire des consultations juridiques, pour lesquelles nous pouvons bénéficier de l'appui de cabinets d'avocats compétents et disposant d'une vraie expertise des transports.

En 2024, la cotisation de base T2C est stable et s'élève à 28.000 € H.T.

Sur cette base, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur de la Régie T2C à renouveler l'adhésion de la Régie T2C à l'association AGIR pour le Transport Public pour l'année 2024.

**Le Conseil d'Administration :**

**Après en avoir délibéré,**

**décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser le Directeur à renouveler l'adhésion de la Régie T2C à l'association AGIR pour le Transport Public pour l'année 2024.

La Présidente de l'EPIC  
Madame Blandine GALLIOT



**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Transmission au représentant de l'Etat.**

**Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,**

**de la réception en Préfecture le :**

**et de la publication le :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.